



Carte d'identité nationale refusée par un organisme de prêt

Par **franc**, le **22/10/2017** à **23:42**

Bonjour.

Une amie a demandé un prêt de 4000€ à un organisme privé pour acheter en urgence une voiture pour ne pas perdre son travail.

Seulement l'organisme de prêt refuse catégoriquement la carte d'identité car elle est périmée. (La photo est pourtant conforme à son visage actuel).

La mairie habilitée de sa toute petite ville a refusé le dossier de renouvellement au motif qu'il faut prendre rendez vous et l'a fixé dans un mois juste pour le dépôt. Ensuite il faut qu'elle attende 1 mois environ avant de recevoir ce nouveau document.

Existe t-il un autre moyen de prouver son identité dans ce cas précis ?

Merci pour vos conseils et informations.

Par **janus2fr**, le **23/10/2017** à **07:35**

Bonjour,

Le problème n'est pas de savoir s'il existe un autre moyen, mais quels sont les moyens acceptés par cet organisme. En effet, il est seul juge des pièces à fournir pour constituer le dossier.

Par **franc**, le **23/10/2017** à **20:40**

Bonsoir et merci pour la réponse.

Dans ce cas l'organisme exige la CNI en cours de validité.